

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, aux termes de l'article 47(2) du Règlement, je voudrais déposer un document, dans les deux langues officielles, que la majorité des députés attendent depuis des années. Je veux parler du dernier rapport annuel déposé sous le régime de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Exact, le dernier rapport de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Des voix: Bravo!

Des voix: Démissionnez!

M. Stevens: Le prochain rapport dans ce domaine de l'investissement canadien et non canadien concernera l'activité d'Investissement Canada, un organisme qui témoigne d'une attitude beaucoup plus positive.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES— DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, tous ceux qui ont suivi de près les conditions atmosphériques dans l'ouest du Canada ces derniers mois savent qu'elles ont causé de graves problèmes. Ces conditions ont varié d'une extrême sécheresse pendant la saison des cultures suivie d'une infestation de sauterelles et d'une période de grande chaleur dans la partie sud des provinces, surtout en Saskatchewan et en Alberta, jusqu'au pluies torrentielles et à la neige à partir de la mi-août. Selon certains rapports il y aurait eu à l'occasion jusqu'à un pied de neige dans le sud de la Saskatchewan et du Manitoba en particulier.

En conséquence, une partie bien limitée des récoltes ont pu se faire normalement. Ces conditions plutôt anormales ne sont cependant pas uniques. Elles ont sévi la dernière fois en 1968 et la fois précédente, ceux qui sont à la Chambre depuis plus longtemps s'en souviennent, en 1951.

Les choses ont beaucoup changé depuis 1968. La capacité de séchage n'est pas seulement plus considérable, mais aussi bien supérieure pour ce qui est de préserver la qualité du grain mis au séchoir.

Il y a une semaine aujourd'hui, j'ai eu avec les représentants de l'industrie du grain à Winnipeg une conférence qui réunissait les compagnies de grain, la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains, les compagnies de transport du grain et les exploitants de silos terminus à Vancouver et à Thunder Bay afin d'évaluer la situation, de savoir combien il reste de grain, quelle quantité du grain récolté est durci et humide et quelle est la capacité de séchage dans les Prairies.

Les résultats préliminaires révèlent que si tout le monde coopère et se sert des installations de séchage dont nous disposons, il semble que nous pouvons sécher les récoltes dans leur état actuel.

Déclarations de ministres

Toutefois, j'estime que le gouvernement doit faire preuve d'une certaine initiative du fait que les deux tiers de nos installations de séchage utilisées pour le traitement des grains tels que récoltés se trouvent dans les fermes des Prairies. Par conséquent, toute mesure que pourra prendre le gouvernement fédéral pour inciter les producteurs à sécher les récoltes sur leurs propriétés mêmes sera des plus utiles. Ainsi, cela me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement fédéral a décidé de consentir des avances de fonds de \$3,000 en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Des voix: Bravo!

● (1510)

M. Mayer: Il s'agit d'une avance de fonds de \$3,000 sans intérêt, qui sera consentie en sus des paiements anticipés sans intérêt accordés en temps normal. Ces paiements sont accordés pour le blé, l'avoine et l'orge; on versera ainsi \$9 pour la tonne de blé, \$11 pour la tonne d'orge et \$16 pour la tonne d'avoine. Ces paiements sont un peu plus importants que les rabais consentis aux silos à la livraison de grain dur et humide. J'espère que cette proposition encouragera les producteurs des Prairies à collaborer du mieux qu'ils le peuvent avec leurs voisins et toute autre personne susceptible de les aider à utiliser de la manière la plus rentable les installations de séchage existantes.

Les formulaires sont déjà imprimés, monsieur le Président, et ils ont été postés cet après-midi. Les agriculteurs pourront, aussitôt les formulaires arrivés par la poste, et j'espère que ce sera dans un jour ou deux, très certainement au début de la semaine, se rendre aux silos pour y présenter leur demande de paiement anticipé.

En plus de cela, j'ai mis sur pied un système de rapport qui nous permettra de disposer de données à toutes fins pratiques constamment mises à jour de façon à nous assurer que nous faisons de notre mieux pour coordonner les capacités de séchage dont nous disposons dans les Prairies.

Je voudrais signaler une ou deux autres choses. Tout d'abord, on craignait dans les Prairies de ne pas disposer de propane en quantité suffisante pour le chauffage. J'ai vérifié l'affaire de près, et on m'a assuré que la production de propane est suffisante. Le problème se pose au niveau de la livraison. On m'a également appris qu'un délai de livraison de 24 heures tout au plus a été prévu pour ce qui est d'utiliser le propane pour le séchage du grain.

En deuxième lieu, une autre disposition intéressante a été prévue dans la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Si au 15 novembre, les récoltes ne sont pas terminées, on examinera la situation de très près, quitte à accorder des paiements anticipés supplémentaires pour le grain nettoyé, ce qui permettra aux producteurs d'achever leurs récoltes.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, tout bien fait, si minime que soit celui-ci, mérite notre reconnaissance.

Des voix: Oh, oh!